



## **MAIRIE DES SALELLES**

### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

#### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget eau et assainissement 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### **I. La section de fonctionnement**

##### **a) Généralités**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 113 651,16 € :

- total des recettes réelles de fonctionnement 108 600,00 €.
- total des recettes d'ordre de fonctionnement 5 051,16 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des réseaux d'eau, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 113 651,16 € :

- total des dépenses réelles de fonctionnement 41 048,00 €
- total des dépenses d'ordre de fonctionnement 72 603,16 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les principaux types de recettes pour le budget de l'eau d'une commune :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes Chapitre 011	15 400,00 €	Recettes des services Chapitre 70	43 600,00 €
Dépenses de personnel Chapitre 012		Impôts et taxes Chapitre 73	0,00 €
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	18 500,00 €	Dotations et participations Chapitre 74	0,00 €
Dépenses financières Chapitre 66	2 850,00 €	Autres recettes de gestion courante Chapitre 75	0,00 €
Dépenses exceptionnelles Chapitre 67	0,00 €	Recettes exceptionnelles Chapitre 77	65 000,00 €
Autres dépenses Chapitre 014 Atténuation de produits	4 298,00 €	Recettes financières Chapitre 76	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>41 048,00 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>108 600,00 €</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	13 244,94 €	Produits (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	5 051,16 €
Virement à la section d'investissement Chapitre 023	59 358,22 €	Excédent brut reporté 002	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>113 651,16 €</b>	<b>Total général</b>	<b>113 651,16 €</b>

Une subvention exceptionnelle de la section de fonctionnement du budget principal au budget de l'eau est ajoutée au chapitre 77 de 65 000,00 € permettant de combler le déficit de la section de fonctionnement du budget de l'eau et de diminuer la dette des emprunts en investissement grâce à un virement à la section d'investissement de 59 358,22 €.

## II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté 001	32 412,32 €	Solde d'investissement reporté 001	0,00 €
Remboursement d'emprunts Chapitre 16	11 043,10 €	Emprunts Chapitre 16	45 000,00 €
RAR Interconnexion Villard (opération 15)	409 995,12 €	Subventions Département Etat	84 534,60 € 253 603,90 €
Zonage assainissement (opération 16)	6 000,00 €		
Autres dépenses Achat matériel hors RAR (opération 11)	0,00 €	Mise en réserves Article 1068	8760,04 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 040	5 051,16 €	Produits (écritures d'ordre entre section) Chapitre 040	13 244,94 €
		Virement de la section de fonctionnement Chapitre 021	59 358,22 €
<b>Total général</b>	<b>464 501,70 €</b>	<b>Total général</b>	<b>464 501,70 €</b>

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Zonage d'assainissement (opération 16)
- Interconnexion Villard aux Salelles (opération 15), un emprunt de 45 000,00 € est envisagé pour cette opération. Pour rappel le budget de l'eau a trois emprunts sur le budget de l'eau au Crédit Agricole du Languedoc représentant une dette au 31/12/2024 de 79 820,45 €.

d) Les subventions d'investissements prévues (pour l'opération 15 interconnexion Villard aux Salelles) :

- de l'Etat (13118) : 253 603,90 €
- du Département (1313) : 84 534,60 €